



N°2025\_155

**DÉCISION MUNICIPALE**

**PORANT AJUSTEMENT DE LA PROVISION  
POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

**Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2321-2

Par souci de sincérité budgétaire de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend obligatoire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Celles-ci doivent être constituées lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers et compromis malgré des diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irréécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable. :

Dans ce cadre, une provision de 12 066,13€ est actuellement constituée, il convient de réajuster la provision pour créances douteuses à 16 452,13 €.

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

D'ajuster la provision pour créances douteuses à 16 452,13 €

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

**Article 3 :**

La décision sera publiée sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à SECLIN, le 23/12/2025

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN  
Conseiller départemental  
Vice-président aux Sports et à la vie associative



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Seclin

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DM2025_155</b>
Objet :	<b>DÉCISION MUNICIPALE portant ajustement de la provision pour créances douteuses</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215905605-20251223-DM2025_155-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	901 o
Nom métier : 059-215905605-20251223-DM2025_155-AU-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Autre document)</b>	application/pdf	46.9 Ko
Nom original : DM2025_155 _ AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES.pdf		
Nom métier :		
99_AU-059-215905605-20251223-DM2025_155-AU-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 décembre 2025 à 10h32min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 décembre 2025 à 10h32min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 décembre 2025 à 10h32min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 décembre 2025 à 10h32min57s	Reçu par le MI le 2025-12-31